

Présidence de la République

MÉDAILLE MILITAIRE

Décret du 16 juin 2023 portant concession de la Médaille militaire en faveur d'un militaire appartenant à l'armée active

NOR : ARMM2315702D

Ministère des armées

Par décret du Président de la République en date du 16 juin 2023, pris sur le rapport de la Première ministre et du ministre des armées et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 6 juin 2023 portant que la concession est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur et du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, notamment en son article R. 141, est décoré de la Médaille militaire :

ARMÉE ACTIVE

Avec effet du 15 mai 2023

ARMÉE DE TERRE

Barcarel (Guy, Guyonne, Endelmon), adjudant, infanterie. 7 ans de services. Mortellement blessé dans l'accomplissement de son devoir le 10 mai 2023. Promu adjudant-chef à titre exceptionnel le 10 mai 2023.